

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE KAMOURASKA
CORPORATION MUNICIPALE
DE ST-PACOME

REGLEMENT NO 36

Règlement concernant l'ouverture de la Rue PAQUET portant les numéros cadastraux 470-2, 475-1 et 981.

ATTENDU que par suite de la prochaine mise en chantier de plusieurs maisons, le long de la rue portant les numéros 470-2, 475-1 et 981 du cadastre de la paroisse de St-Pacôme, il devient urgent de procéder à l'ouverture de ladite rue;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil du 6 juin 1988;

ATTENDU l'article 797 du Code Municipal;

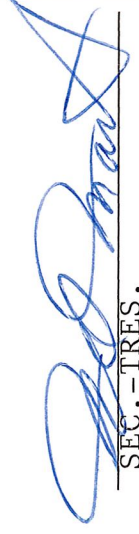
A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Corporation Municipale de St-Pacôme, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir;

ARTICLE 1: Est par le présent règlement ordonnée l'ouverture de la rue portant le nom "RUE PAQUET", courant Est-Ouest sur les parties de lot 470-2, 475-1 et 981, de la rue Côte de la Montagne en allant vers l'est;

ARTICLE 2: le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

ADOpte le 4 juillet 1988.


MAIRE


SEC.-TRES.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à St-Pacôme, comté de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 de l'après-midi, le 7 juillet 1988.

CERTIFIE ce 7 juillet 1988.


SEC.-TRES.

Municipalité St-Pacôme